



BRIGNOLES

Note de présentation synthétique
BUDGET PRIMITIF 2025 – Ville et lotissement

1. Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site Internet de la commune. Le Budget Primitif 2025 est présenté avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Les priorités de l'action municipale définies pour le mandat ont pour objectif de :

- Renforcer la proximité avec les Brignolaises et Brignolais et poursuivre l'amélioration de leur cadre de vie,
- Développer le rayonnement et l'attractivité de notre territoire au travers notamment de l'offre événementielle, culturelle et sportive,
- Continuer à intégrer le développement durable dans tous les projets de la Ville,
- Respecter les équilibres financiers, avec une construction du budget qui s'inscrit dans la stratégie du maintien des équilibres avec :
 - Un maintien des taux d'imposition depuis 2015,
 - Une section de fonctionnement maîtrisée,
 - Un effort d'investissement soutenu,
 - Un endettement contenu.

Le budget 2025 de la Ville de Brignoles est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et continuer d'investir tout en maîtrisant la dette.

2. Le cadre budgétaire :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. A titre exceptionnel, cette date pourra être décalée cette année en raison du vote tardif de la loi de finances. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes,
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité, ...),
- ajuster une dépense,
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre. Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives. Elles sont votées par le conseil municipal ou autorisée sous conditions depuis la comptabilité M57.

Le budget 2025 voté le 07 février 2025 peut être consulté sur simple demande à la Direction des finances aux jours et heures d'ouverture.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel, ...).
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

3. Le fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 26 917 856,98 €, avec une reprise anticipée du résultat 2024 de 2 989 893,98 €.

❖ Les Recettes :

Fonctionnement	BP 2024	BP 2025
013- atténuation de charges	85 000,00	85 000,00
70- produits des services, du domaine	1 307 216,00	1 165 071,00
73- impôts et taxes (sauf 731)	4 395 101,00	4 395 123,00
731-fiscalité locale	13 958 664,06	14 241 062,00
74- dotations, subventions et participations	3 771 860,00	3 721 495,00
75- autres produits de gestion courante	328 601,00	295 752,00
77- produits exceptionnels	5 000,00	5 000,00
042- Opérations d'ordre entre section	9 338,00	19 460,00
total	23 860 780,06	23 927 963,00
002- résultat de fonctionnement reporté	6 557 657,94	2 989 893,98
total section	30 418 438,00	26 917 856,98

❖ Les dépenses :

Fonctionnement	BP 2024	bp 2025
011- charges à caractère général	6 157 635,00	6 160 820,00
012- charges de personnel	13 283 980,00	13 665 000,00
014- atténuation de produits	153 704,00	175 000,00
65- autres charges de gestion courante	1 525 442,00	1 543 960,00
66- charges financières	788 242,22	625 448,80
67- charges exceptionnelles	101 136,00	20 000,00
68-Dotations aux prov semi-budgétaires	103 600,00	140 000,00
023- virement à la section d'investissement	3 681 472,78	2 822 297,18
042- opérations d'ordre entre section	4 623 226,00	1 765 331,00
total	30 418 438,00	26 917 856,98

4. L'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 17 528 416,37 €.

❖ Les Recettes :

Investissement	BP 2024 (dont reports)	BP 2025
021- virement de la section de fonct. *	3 681 472,78	2 822 297,18
024-produits des cessions d'immobilisation	4 000 000,00	1 104 000,00
10-dotations, fonds divers, réserve	1 150 000,00	1 417 735,00
1068-Excédent de fonctionnement capitalisé		6 058 968,85
13- subventions d'investissement	6 439 849,86	3 453 543,34
16- emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00	500 000,00
204-sub équipement		
45- opérations pour le compte de tiers	490 136,00	206 541,00
040- opération d'ordre entre section	4 623 226,00	1 765 331,00
041-opérations patrimoniales	302 599,00	200 000,00
total	22 187 283,64	17 528 416,37

❖ Les dépenses :

Investissement	BP 2024 (dont reports)	BP 2025
10-Dotations		
16- emprunts et dettes assimilées	2 638 776,22	2 598 726,43
20- immobilisations incorporelles	669 878,95	496 242,07
204- Subventions équipement versées	767 868,00	1 038 804,00
21- immobilisations corporelles	4 836 367,88	3 619 495,92
23-travaux en cours	8 870 704,00	1 411 448,00
45- opérations pour le compte de tiers	400 000,00	206 541,00
040- opérations d'ordre entre section	9 338,00	19 460,00
041- Opérations patrimoniales	302 599,00	200 000
total	18 495 532,05	9 590 717,42
001- solde d'exécution de la section d'investissement	3 691 751,59	7 937 698,95
	22 187 283,64	17 528 416,37

5. La dette :

L'annuité de la dette est inscrite comme suit :

Remboursement du capital : 2 598 726,43 €

Intérêt de la dette : 628 583,11 €

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 28,630 M€

6. Le budget annexe lotissement :

Le lotissement comporte 19 lots mis en vente en fin d'année 2023.

Les travaux de viabilisation ont été réalisés.

Pour desservir les 19 lots, a été réalisée une voie publique à sens unique bordée de trottoirs de part et d'autre et équipée d'éclairage, de bornes incendie et de plantations d'arbres. Cette voie donne accès aux 19 lots et offre aussi des places de stationnement visiteurs.

Cette voie alimente chaque lot aux réseaux viaires :

Eau potable

Assainissement

Electricité

Téléphone / fibre

Enfin un bassin de rétention d'eau pluviale a aussi été réalisé conformément aux prescriptions et au projet.

La vente des 19 lots est prévue cette année 2024.

Les 19 lots sont d'une surface comprise entre 324 m² pour le plus petit et 426 m² pour le plus grand.

Le prix de cession a été défini après avis des domaines.

3 lots ont été vendus en 2024. La vente des 16 lots restants est prévue cette année.

A l'issue, le budget sera clôturé et l'excédent sera reversé au budget principal.

Le budget annexe 2025 s'équilibre comme suit :

Section	Type	BP 2025
Fonctionnement	Dépenses	1 779 444,63
	Recettes	1 779 444,63
Investissement	Dépenses	786 760,28
	Recettes	786 760,28